



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Conseil communautaire du 15 mars 2023

1. Introduction.....	p. 3
2. Présentation générale du contexte.....	p. 3
2.1. Le contexte économique international et national.....	p. 3
2.2. La Loi de Finances Initiale pour 2022 et son impact sur les CT.....	p. 4
3. Les orientations budgétaires du budget principal.....	p. 6
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2026.....	p. 6
3.2. Les dépenses de fonctionnement.....	p. 7
3.2.1. <i>Les nouveaux projets</i> .....	p. 7
3.2.2. <i>Les charges de personnel</i> .....	p. 7
3.2.3. <i>La mutualisation</i> .....	p. 9
3.3. Les recettes de fonctionnement.....	p. 11
3.3.1. <i>La fiscalité directe</i> .....	p. 11
3.3.2. <i>Les tarifs des services</i> .....	p. 12
3.3.3. <i>Les autres recettes</i> .....	p.13
3.4. Les investissements.....	p.14
3.5. L'endettement.....	p.16
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes.....	p.17
4.1. Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2.....	p.17
4.2. Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre.....	p.17
4.3. Le budget annexe Zone artisanale d'Aschères.....	p.17
4.4. Le budget annexe ZAE – Montigny.....	p.18
4.5. Le budget annexe eau potable – gestion autonome.....	p.18
4.5.1. <i>Les tarifs</i> .....	p.18
4.5.2. <i>L'investissement</i> .....	p.18
4.5.3. <i>L'endettement</i> .....	p.19
4.6. Le budget annexe eau DSP – gestion en DSP.....	p.19
4.6.1. <i>Les tarifs</i> .....	p.19
4.6.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	p.19
4.6.3. <i>L'investissement</i> .....	p.20
4.6.4. <i>L'endettement</i> .....	p.20
4.7. Le budget annexe assainissement collectif – gestion autonome.....	p.20
4.7.1. <i>Les tarifs</i> .....	p.20
4.7.2. <i>L'investissement</i> .....	p.21
4.7.3. <i>L'endettement</i> .....	p.21
4.8. Le budget annexe assainissement collectif – gestion en DSP.....	p.22
4.8.1. <i>Les tarifs</i> .....	p.22
4.8.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	p.22
4.8.3. <i>L'investissement</i> .....	p.22
4.8.4. <i>L'endettement</i> .....	p.22
4.9. Le budget SPANC.....	p.22
4.9.1. <i>Les tarifs</i> .....	p.22
4.9.2. <i>Les dépenses</i> .....	p.23

## 1. Introduction

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 2312-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d’informer les élus sur sa situation financière. Il s’appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l’année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la CCF et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 12 avril 2023.

Les orientations données dans ce document font suite à un travail mené par la commission finances lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2023. Les chiffres donnés sont à titre indicatif, basés sur des données estimées et donc susceptibles d’évoluer selon l’activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

## 2. Présentation générale du contexte

### 2.1 Le contexte économique international et national

L’année 2022 aura été fortement marquée par une montée de l’inflation sans précédent dans toute l’économie mondiale, européenne et française due à l’envolée du cours des matières premières. Le conflit en Ukraine n’a bien évidemment pas pu être anticipé et a accentué la crise énergétique dans le monde et surtout en Europe. Face à ces difficultés, la croissance française a été relativement bien portée par les investissements des entreprises et s’est montrée plutôt résiliente en 2022 avec un taux qui devrait augmenter en moyenne de 2.5 %. Enfin le contexte national est également marqué par un marché du travail sous tension avec de nombreux secteurs qui peinent à trouver des salariés.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après. Les estimations sont celles de la loi de finances initiale 2023 :

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2021	2022	Prévision 2023 (source LFI 2023 )
Taux de croissance du PIB	+ 6.8 % (rattrapage 2020)	+ 2.5 %	+ 1%
Taux d’inflation	+1.6%	+5.2 %	+ 4.2 %
Déficit public (en % du PIB)	8.4 %	5 %	5 %
Dette publique (en % du PIB)	112.8 %	111.6 %	111.2 %

Les taux d'intérêts, très favorables jusqu'au début de l'année 2022, ont fortement augmenté dans le courant de l'année 2022 et cela devrait continuer en 2023. Ainsi, la dette pèsera plus lourd dans les budgets.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, la hausse des coûts les a fortement touchées. L'Etat a prévu en 2022 et 2023 des mesures pour compenser cette inflation mais celles-ci vont-elles suffire à maintenir l'investissement dans les collectivités ?

## 2.2 La Loi de Finances Initiale pour 2023 et son impact sur les CT

Les différents points intéressant les finances locales sont les suivants :

- **La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** sur 2 ans entre 2023 et 2024.

Pour les collectivités concernées, cette ressource sera supprimée intégralement en 2023 et compensée par une fraction de TVA perçue au niveau national. L'Etat a prévu un fonds pour conserver le lien de cette nouvelle ressource avec le dynamisme du territoire (fonds national d'attractivité des territoires).

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** pour 2023 : +7.1 %

Chaque année, les valeurs locatives, servant de bases à la fiscalité locale foncière (foncier bâti et cotisation foncière des entreprises), sont revalorisées pour suivre l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH). Pour 2023, cette revalorisation est avantageuse pour les collectivités puisqu'elle sera de +7.1 % (contre une inflation moyenne de 5.2 % en 2022). Néanmoins, cette revalorisation est la bienvenue car l'indice des prix des dépenses communales était estimé à 7.2 % sur un an entre fin 2021 et fin 2022 (estimation de l'AMF en novembre 2022).

- **Légère augmentation de la DGF (+0.5 %)**

La DGF versée aux collectivités passe à 26.9 Mds d'euros. Les variables d'ajustement à la baisse ne devraient concerner que les départements et les régions.

- **Filet de sécurité**

Pour faire face à la montée de l'inflation et la hausse du point d'indice des fonctionnaires, l'Etat avait mis en place un dispositif appelé « filet de sécurité ». Celui-ci devrait se poursuivre en 2023. Il est ouvert aux collectivités sous conditions (baisse d'épargne brute entre 2021 et 2022/23 compte tenu de l'augmentation du point d'indice, des effets de l'inflation sur les dépenses d'énergie et produits alimentaires, potentiel financier et fiscale par habitant).

- **Baisse des dotations d'investissement avec les CRTE**

Les crédits liés à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) sont maintenus à 1 046M €. Quant à la dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL), elle repasse à 570 M €, après avoir été augmentée en 2022 pour intégrer les crédits liés au CRTE (-337 M € par rapport à 2022). Il est à noter qu'il peut y avoir une majoration du taux de CRTE et DSIL pour les projets favorisant la transition écologique.

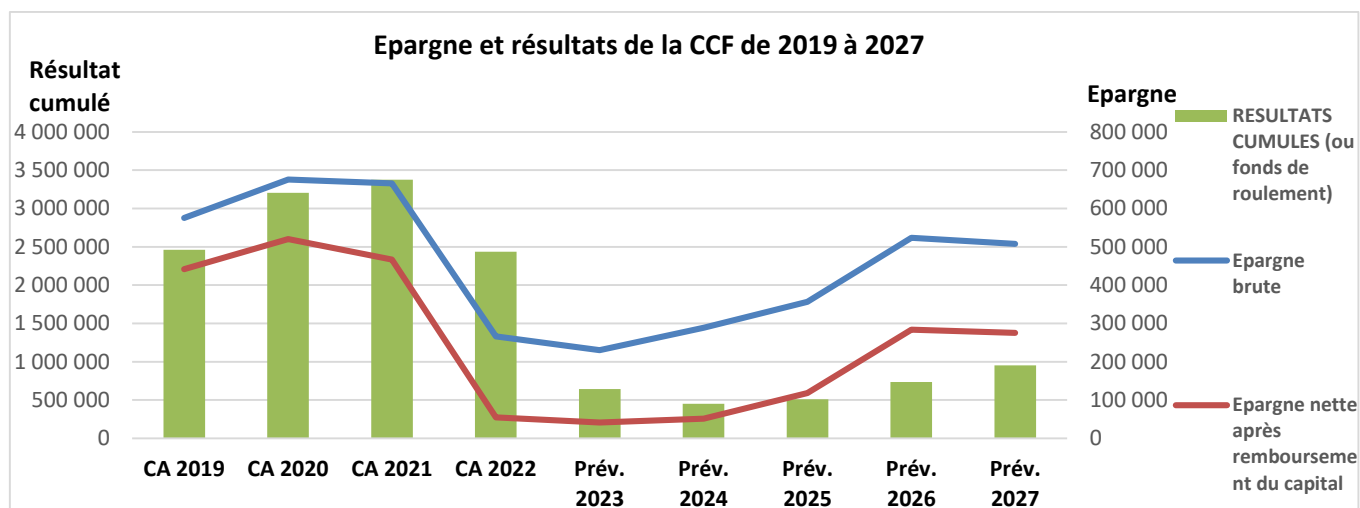
- **Révision des valeurs locatives d'habitation**

La réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation est repoussée à 2028 au lieu de 2026.

### 3. Les orientations budgétaires du budget principal

#### 3.1 Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2026

Le graphique ci-dessous présente la prospective d'évolution de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette), ainsi que les résultats cumulés (fonds de roulements).

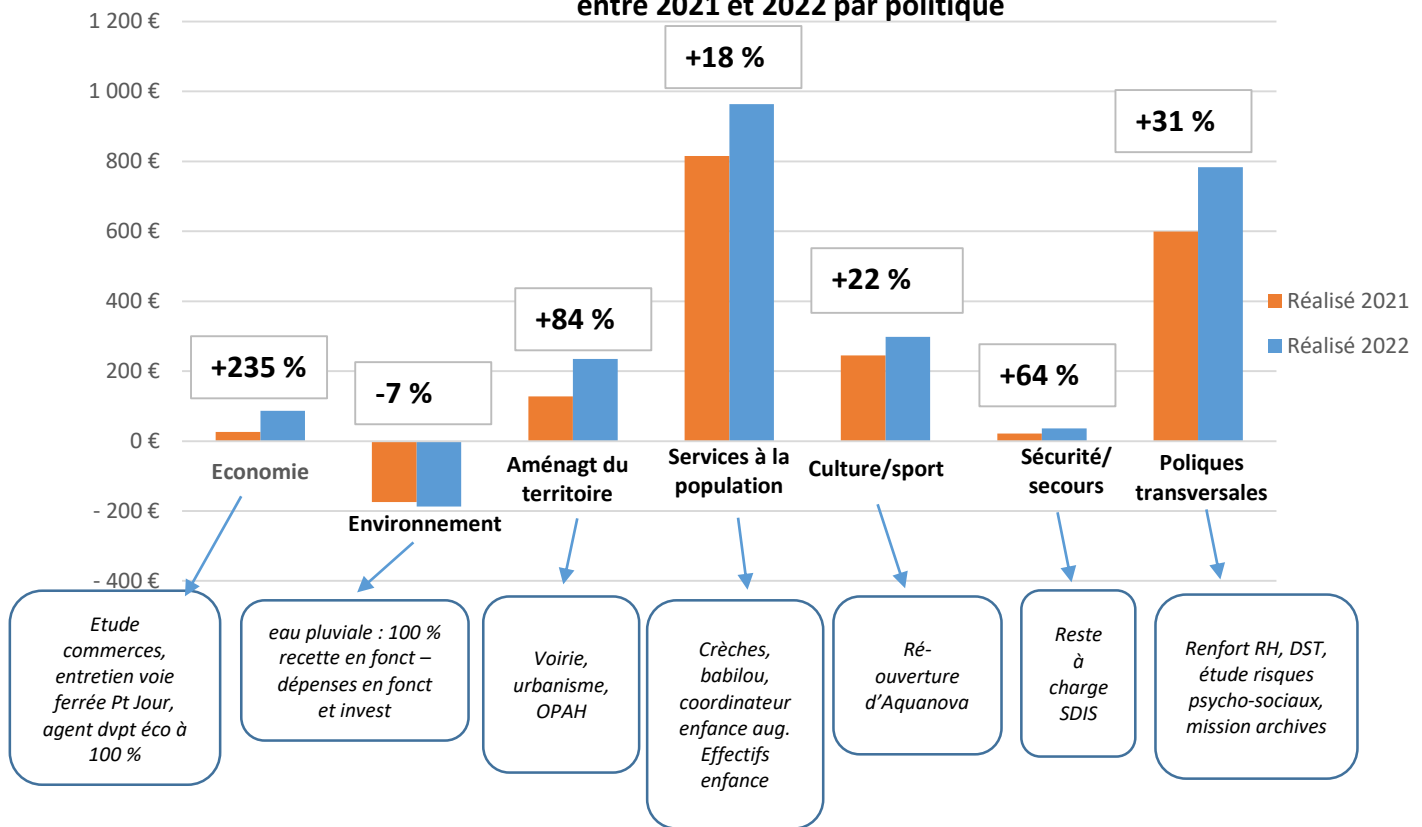


L'année 2022 a été marquée par une très forte chute de l'épargne. Ceci est principalement dû à plusieurs éléments :

- Forte inflation des coûts (notamment du personnel et de l'énergie),
- Passage des haltes garderies en crèches et achats de berceaux à la crèche Babilou en septembre 2021,
- Forte augmentation des effectifs dans les services enfance
- Ré-ouverture d'Aquanova

Le graphique ci-après aide à comprendre les domaines impactés par une évolution de coût entre 2021 et 2022 en détaillant l'évolution des montants restant à la charge de la CCF en fonctionnement par politique :

### Fonctionnement - Comparatif montant reste à charge réalisé en fonctionnement entre 2021 et 2022 par politique



Pour les prochaines années, la CCF poursuit sa volonté de dynamiser le tissu économique de son territoire afin de créer des emplois locaux et bénéficier d'un retour fiscal. De même, la CCF bénéficie d'une forte population active avec de jeunes ménages et des enfants. Ainsi, elle se donne les moyens de répondre aux besoins de la population en matière de modes de gardes et d'activités pour les enfants dans le cadre des accueils de loisirs.

Les années 2023 et 2024 seront marquées par la réalisation des gros programmes du mandat (construction du siège communautaire, création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury, extension de l'accueil de loisirs à St Lyé, début de l'OPAH et création des nouvelles ZAE).

La présente prospective tient compte des propositions de la commission finances visant à maintenir les services tels qu'ils sont, mais en augmentant en contrepartie les taux de fiscalité et les tarifs des services pour garantir la pérennité des finances de la CCF (en lien avec l'augmentation des coûts liés à l'inflation). La prospective intègre également la réalisation d'un emprunt de 500 000 € en 2023 pour financer les différents investissements.

A partir de 2026, la situation s'améliorera grâce aux nouvelles rentrées fiscales avec la création des nouvelles zones d'activités et l'implantation de parcs éoliens, et la fin des opérations ponctuelles en fonctionnement telles que l'OPAH et l'achat de berceau à la crèche privée Babilou.

## 3.2 Les dépenses de fonctionnement

### 3.2.1 Les nouveaux projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2023 les éléments suivants :

Nouveaux services/compétences	Coût 2023	Etat d'avancement	Commentaires
<b>Achat de 5 berceaux Babilou</b>	<b>44 000 €</b>	Contrat signé	Conventions d'un an de septembre à septembre – arrêt en août 2024 pour 4 berceaux et en août 2025 pour le dernier berceau
<b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</b>	<b>91 000 € de reste à charge maximum</b>	Convention signée	Solde de l'étude pré-opérationnel + aides versées + animation (Coût total de presque 500 K € sur 6 ans ; Retour sur investissement important)
<b>Cotisation ADIL</b>	<b>1 914 €</b>	Décision prise en CC	0,11 € par hab. conseiller France Rénov' sur le territoire
<b>Etude mobilité</b>	<b>10 000 € de reste à charge</b>	En cours	
<b>Travaux de voirie</b>	<b>+ 30 000 €</b>	Non engagé	Proposition d'augmenter l'enveloppe de travaux de voirie de 30 K € pour tenir compte de l'inflation (passerait de 620 K € à 650 K €, soit +4,84 %)
<b>Accompagnement d'un cabinet pour la mise en place des actions suite au diagnostic des risques psycho-sociaux</b>	<b>5 000 €</b>	Non engagé	Base de 8 demi-journées ; subvention possible avec le fonds national de prévention ?
<b>Formations 1ers secours et manipulation des extincteurs</b>	<b>4 500 €</b>	Non engagé	Formation prévue pour la moitié des agents de la CCF

### 3.2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont énormément augmenté en 2022 (+ 26 % par rapport à 2021) et constituent un enjeu majeur puisqu'elles atteignent désormais 43 % des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus et 54 % uniquement pour le budget de la CCF.

Cette augmentation s'explique par différentes raisons :

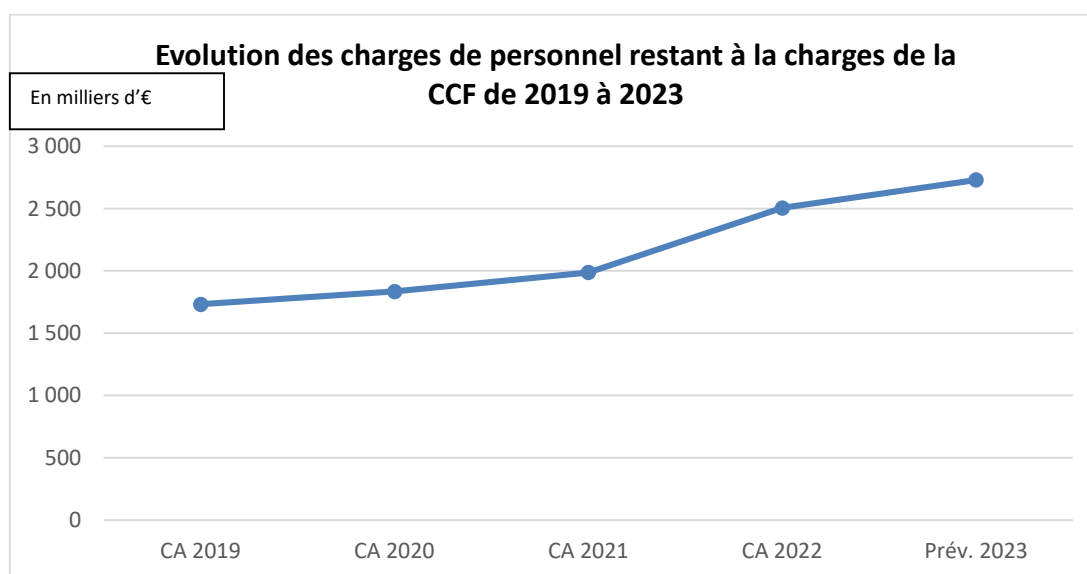
- Transformation des haltes garderies en crèches en septembre 2021,
- Ré-ouverture d'Aquanova,

- Forte augmentation des effectifs dans les services enfance
- Nouvelles embauches courant 2021 et 2022 (renfort RH, agent de communication, responsable cycle de l'eau, coordinateur enfance)
- Augmentations du point d'indice des fonctionnaires, du SMIC et revalorisation indiciaire de certaines catégories

En 2023, l'augmentation des charges de personnel devrait se poursuivre mais avec une moins forte ampleur. En effet, le phénomène de 2022 va se répéter sur une année complète pour l'augmentation du point d'indice et les recrutements intervenus courant 2022 (resp. cycle de l'eau et coordinateur enfance). De plus, il est prévu de renforcer deux services en 2023 : recrutement d'un temps plein supplémentaire pour le service urbanisme et un renfort à la crèche de Neuville pour optimiser le taux de remplissage.

Le tableau suivant montre l'évolution des charges de personnel restant à la charge du budget général de la CCF puisqu'il intègre aussi les recettes venant en compensation des dépenses :

En milliers d'euros		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prév. 2023	
DEPENSES	D/ Charges de personnel	2 063	2 212	2 438	3 004	3 240	<b>En 2020</b> : reprise AL ASCHERES, agent de développement, DRH 50 %, renfort service compta, développement service eau et assainissement, fermeture AQUANOVA <b>En 2021</b> : renfort serv tech, renfort RH, chargé de mission, agent de communication <b>En 2022</b> : réouverture d'AQUANOVA, responsable eau/asst, coordinateur enfance, transformation des HG en crèche sur une année complète, augmentation du point d'indice et revalorisation de catégories, aug. des effectifs dans les structures enfance <b>En 2023</b> : aug. indice et revalorations sur une année complète ; recrutements 2022 sur une année complète ; renfort crèche de Neuville pour améliorer le taux de remplissage, renfort d'1 ETP serv ADS
	<i>Evolution (%)</i>	6%	7%	10%	23%	8%	
RECETTES	R/ Personnel mis à disposition + service commun remboursés avec les AC	300	361	388	446	480	
	R/ Remboursement arrêts maladies / contrat aidés	30	17	63	52	30	
	<b>Dépenses de personnel restant à la charge de la CCF</b>	<b>1 732</b>	<b>1 834</b>	<b>1 987</b>	<b>2 506</b>	<b>2 730</b>	
	<i>Evolution (%)</i>	-1%	6%	8%	26%	9%	

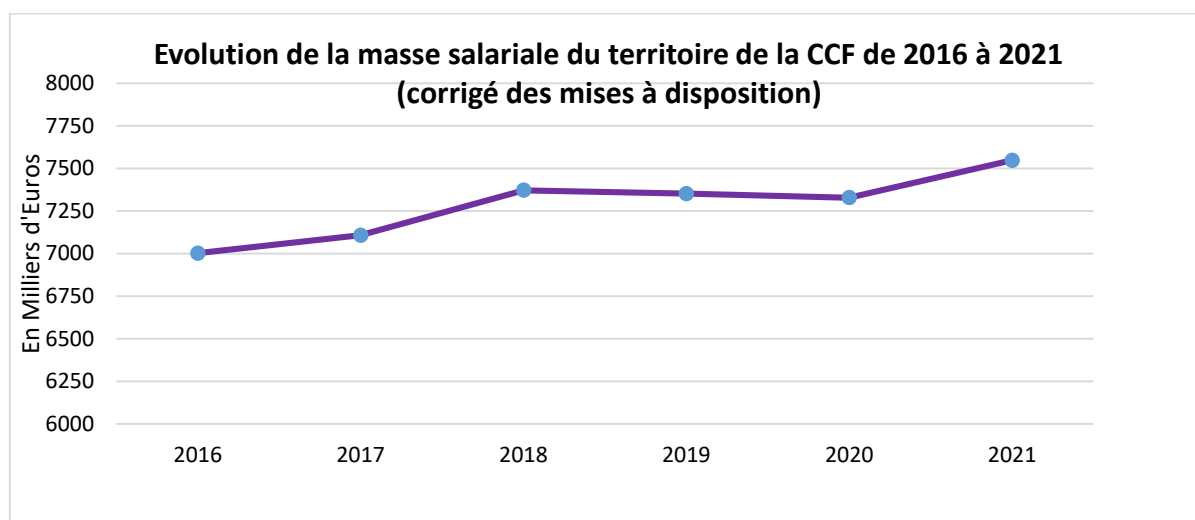




Si les charges de personnel de la CCF augmentent assez fortement au fil des années, celles au niveau du territoire ont pu être particulièrement contenues au regard des champs d’actions. En effet, de 2016 à 2021, les dépenses de personnel du territoire augmentent de seulement 1.6 % par an (avec une baisse sur les deux dernières années), correspondant à peine à l’évolution de carrière des agents. En parallèle, la population augmente en moyenne de 1.3 % par an et le territoire a créé un service commun autorisation du droit des sols, géré les CNI, recruté un Directeur des Services Technique (en lien avec le transfert des compétences voirie, eau et assainissement), repris en régie la gestion des équipements aquatiques, transformé les halte-garderie en crèches.

Le tableau ci-dessous montre l’évolution des dépenses de personnel de 2016 à 2021, en différenciant les communes et la CCF.

	2016	2017 * recrutement DST courant 2017	2018 * Transfert comp eau et ass ; reprise en régie piscines	2019 * Arrêt des TAP ; création service eau/asst	2020 * fermeture Aquanova	2021 * transformation des HG en crèches + renforcement équipes CCF	<i>Evol. Moyenne annuelle</i>
Communes	5330	5354	5268	5249	5133	5206	-0,47%
CCF	1587	1676	2105	2102	2172	2341	9,51%
SIAEP LES USAGES	74	75	0	0	0	0	-20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6991</b>	<b>7105</b>	<b>7373</b>	<b>7351</b>	<b>7305</b>	<b>7547</b>	<b>1,59%</b>
Evol. En %	1,01%	1,63%	3,77%	-0,30%	-0,62%	3,32%	



### 3.2.3 La mutualisation

La CCF et ses communes membres mutualisent certains services et agents dans le but d’optimiser l’efficience des services et de limiter les charges de personnel. Il est détaillé ci-après l’état des mutualisations existantes et leurs évolutions prévues.

Sigle :

- MADS : mise à disposition de service
- MADI : mise à disposition individuelle

➤ ASCENDANTE (des communes vers la Communauté de Communes)

- Voirie : MADS
- Piste de roller : MADS Loury
- Assainissement : MADS Aschères-le-Marché ; Saint-Lyé-la-Forêt ; Vennecy
- Bâtiment : réduction MADS à venir. Internalisation CCF
- Prestation restauration collective : Neuville-aux-Bois ; Rebréchien ; Trainou
- DRH avec Rebréchien
- Eau pluviale : MADS Aschères, Rebréchien, Saint Lyé, Trainou, Vennecy



- Espaces verts : Accueil de loisirs d'Aschères

➤ DESCENDANTE (de la Communauté de Communes vers les communes)

- Service commun « Application du Droit des Sols »
- Service commun « Conseiller Prévention »
- Groupement de commande « vérification périodique », hors Neuville-aux-Bois
- Coordination RGPD
- Chargée de communication avec Neuville-aux-Bois
- Chef de projet avec Neuville-aux-Bois



- Acquisition d'un logiciel enfance avec Loury, Trainou, Vennecy
- Acquisition d'un outil avec l'ensemble des communes pour optimiser les bases fiscales

➤ PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ET SYNERGIE DANS DIFFERENTS DOMAINES

- Agent d'entretien
- Agent de restauration
- animateur / pause méridienne
- Dossier commun d'inscription aux écoles et accueils de loisirs

### 3.3 Les recettes de fonctionnement

#### 3.3.1 La fiscalité directe

La commission finances s'est réunie pour étudier les orientations à proposer et est favorable pour augmenter les taux de fiscalité. En effet, au vu du contexte, ceci paraît indispensable pour permettre à la CCF de continuer à proposer le même niveau de services à sa population et assurer le financement des investissements engagés.

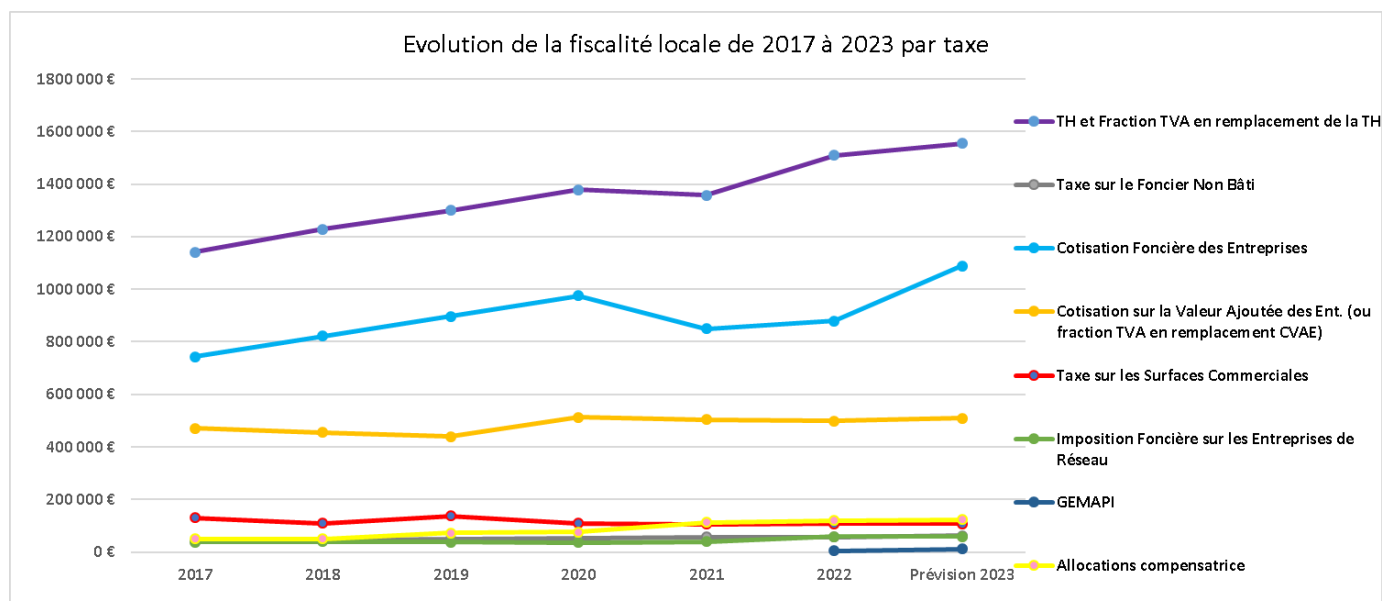
La proposition est la suivante :

	taux actuel	base estimée 2023	Proposition pour 2023		
			Aug. du taux en %	Nouveau taux	Recette supplémentaire
taxe sur le foncier bâti (FB)	<b>0,00%</b>	15 719 067	<b>nouveau</b>	<b>0,50%</b>	78 595,34 €
taxe sur le foncier non bâti (FNB)	<b>2,33%</b>	1 000 100	<b>+10%</b>	<b>2,56%</b>	2 330,23 €
CFE	<b>20,01%</b>	4 652 424	<b>+10%</b>	<b>22,01%</b>	93 095,00 €
taxe d'habitation sur les résidences secondaires	<b>6,52%</b>	inconnu	<b>+10%</b>	<b>7,17%</b>	inconnu
<b>TOTAL</b>					<b>174 020,57 €</b>

A titre indicatif, pour une habitation moyenne (valeur locative = 2000), un taux de foncier bâti de 0.5 % entraîne à montant à payer pour le contribuable de 10 € par an, ce qui paraît tout à fait raisonnable.

Par ailleurs, les entreprises bénéficient de la suppression de la CVAE pour moitié en 2023 et en totalité en 2024. C'est pourquoi, une augmentation en contrepartie de la CFE paraît soutenable pour celles-ci.

Le graphique ci-après montre l'évolution par taxe ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2023 :



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol. Moy. Par an de 2017 à 2022	Prévision 2023
<b>TOTAL fiscalité locale</b>	<b>2 564 698 €</b>	<b>2 698 450 €</b>	<b>2 860 730 €</b>	<b>3 064 928 €</b>	<b>2 912 562 €</b>	<b>3 115 166 €</b>	4,29%	<b>3 472 330 €</b>
Evol. En %		5,22%	6,01%	7,14%	-4,97%	6,96%		11,47%

Les prévisions 2023 tiennent compte de l'évolution des bases avec la revalorisation de 7.1 % fixée au niveau national, les recettes nouvelles liées à l'implantation des entreprises sur Cosméc park et de la proposition d'augmentation de taux ci-dessus.

### 3.3.2 Les produits des services

- Enfance

Après deux années marquées par le COVID, les services de la CCF reviennent à un fonctionnement normal en 2022. Il s'avère que tous les taux de fréquentation des accueils ont connu une hausse très élevée, même par rapport à avant la crise sanitaire, en corrélation avec l'augmentation de la population sur le territoire et le taux d'activité des ménages.

Compte tenu de l'augmentation des coûts et des effectifs, le reste à charge pour la CCF en 2022 a augmenté encore plus vite que l'inflation (plus de 7 % pour une inflation de 5.2 %) Ainsi, il paraît indispensable que les tarifs facturés suivent a minima l'inflation, soit 5.2 %, pour garantir un maintien des services proposés. A titre indicatif cette hausse des tarifs entraine une recette supplémentaire de l'ordre de 25 000 € et les tarifs proposés seraient les suivants :

<b>ENFANCE</b>	Tarifs 2020/21 (+1%)	Tarifs 2021/22	Tarifs 2022/23 (+1,4%)	Tarifs 2023/24 (+5,2%)
<b>PERISCOLAIRE</b>				
Tarif Plancher	2,14 €	2,14 €	2,17 €	2,28 €
Tarif plafond	3,03 €	3,03 €	3,07 €	3,23 €
<b>JOURNEE AVEC REPAS</b>				
Tarif Plancher	4,79 €	4,79 €	4,86 €	5,11 €
Tarif Plancher Hors CCF	7,19 €	7,19 €	7,29 €	7,67 €
Tarif plafond	17,42 €	17,42 €	17,66 €	18,58 €
Tarif plafond Hors CCF	24,67 €	24,67 €	25,02 €	26,32 €

- Activités aquatiques

Pour les activités aquatiques, la logique pourrait être a minima la même, à savoir augmenter tous les tarifs de 5.2 %. Les tarifs seraient alors les suivants :

		tarifs 2021/22		tarifs 2022/23 (+1,4% avec arrondi)		tarifs 2023/24 (+5,2% avec arrondi)	
		Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF
Piscine été							
entrée à l'unité	enfant	2,50	4,10	2,60	4,20	<b>2,70</b>	<b>4,40</b>
	Adulte	3,50	4,80	3,60	4,90	<b>3,80</b>	<b>5,10</b>
Carte 10 entrées	enfant	23,00	35,00	23,00	35,00	<b>24,00</b>	<b>37,00</b>
	Adulte	31,00	42,00	32,00	43,00	<b>33,00</b>	<b>45,00</b>
Activités							
Activités	1 séance	8,70	9,80	8,80	9,90	<b>9,30</b>	<b>10,50</b>
	10 séances	76,00	85,00	77,00	86,00	<b>81,00</b>	<b>91,00</b>
	Annuel - 1 séance par semaine	194,00	263,00	197,00	266,00	<b>207,00</b>	<b>280,00</b>
	Annuel - 2 séances par semaine	253,00	303,00	256,00	307,00	<b>269,00</b>	<b>323,00</b>
	Annuel - 3 séances par semaine	283,00	333,00	287,00	338,00	<b>287,00</b>	<b>338,00</b>
Ecole de natation							
Ecole de natation	1 séance	8,70	9,80	8,80	9,90	<b>9,30</b>	<b>10,50</b>
	10 séances	76,00	85,00	77,00	86,00	<b>81,30</b>	<b>90,50</b>
	Stage 5 séances	38,00	42,00	39,00	43,00	<b>41,00</b>	<b>45,00</b>
	Stage 10 séances	71,00	76,00	72,00	77,00	<b>75,00</b>	<b>81,00</b>
	Annuel (1er enfant)	214,00	255,00	217,00	258,00	<b>228,00</b>	<b>272,00</b>
	Annuel (2ème enfant et suivants)			174,00	206,00	<b>183,00</b>	<b>217,00</b>
Frais carte magnétique en cas de perte			10,00	10,00	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	
Occupation du BAF par l'association gymnastique volontaire							
	1 séance de 1h avec encadrant		32		32,50 €		<b>34,20 €</b>
	1 séance de 1h sans encadrant		21		21,30 €		<b>22,40 €</b>

Il peut être envisagé d'augmenter encore davantage les abonnements annuels pour l'activité d'aquagym à partir de 2 séances par semaine et les tarifs d'activités pour les habitants hors CCF.

### 3.3.3 Les autres recettes

Selon la tendance des années précédentes, la prospective prévoit une augmentation de la DGF de 2% en 2022.

### 3.4 Les investissements

L'année 2023 sera marquée par un programme d'investissements particulièrement ambitieux avec le lancement de très gros chantiers. Ainsi, l'enveloppe pour les dépenses d'équipements devrait se situer à 6.1 M € de nouveau crédits, auxquels il faut rajouter les restes à réaliser. Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

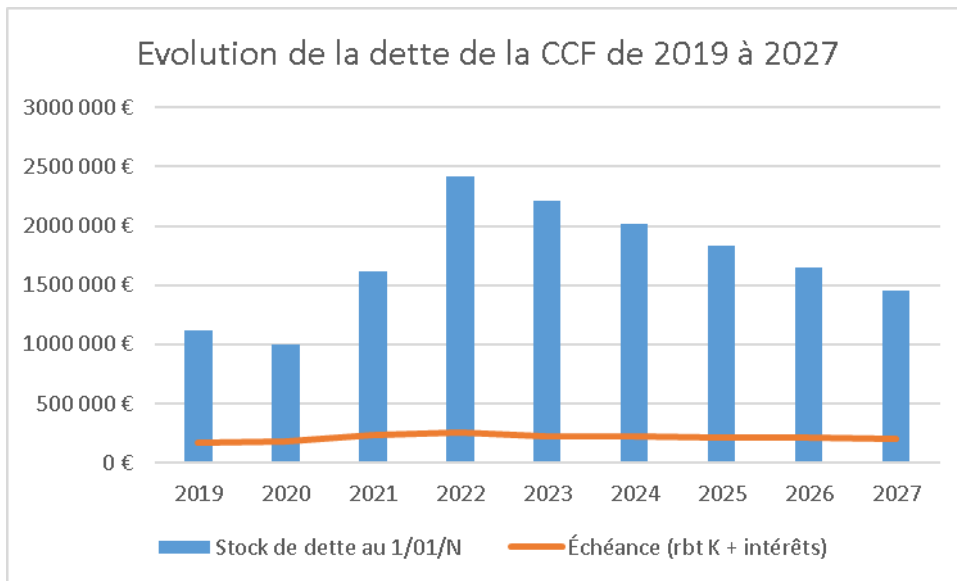
- Création d'un nouveau siège communautaire (à réaliser sur 2023 et 2024).....	2 998 407 €
- Création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury (à réaliser sur 2023 et 2024) : .....	1 486 587 €
- Extension de l'accueil de loisirs de Saint Lyé : .....	336 177 €
- Avance remboursable pour la création de ZAE : .....	1 052 000 €
- Rénovation d'Aquanova (locaux techniques, filtration et mise en accessibilité).....	161 000 €
- Travaux de voirie en investissement : .....	150 000 €
- Travaux réseaux d'eau pluviale (télégestion pour les bassins de Neuville, tranchée drainante à Rebréchien, création réseau à Trainou) : .....	114 168 €
- Fonds de concours maison de santé d'Aschères.....	32 000 €
- Zonage d'assainissement pluvial .....	30 000 €
- Etude espaces publics.....	30 000 €
- Aides aux entreprises : .....	20 000 €

Le Programme Pluri-Annuel d'investissement (PPI) apparaît ci-après. Il sera bien évidemment abondé en fonction de l'avancée du projet de mandat et des possibilités financières de la CCF. Celui-ci prévoit un emprunt de 500 000 € à contracter en 2023 pour porter tous ces projets.

CCF - Investissements TTC	Emplacements	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026	TOTAL DEPENSES TTC	Subventions	FCTVA	Vente patrimoine	Reste à charge
Invest.courants		103 589 €	78 300 €	100 260 € 38 800 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	7 210 €				-26 313 €
Aquanova	Neuville aux Bois	815 361 €	151 991 €	165 203 €	PM 720000			1 132 555 €	32 340 €	1 183 €		789 225 €
Piste de roller LOURY					PM 150 000 €			0 €				0 €
Voirie	CCF	170 019 €	121 134 €	238 697 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	1 069 850 €	56 000 €	175 498 €		838 352 €
Espaces publics				30 000 €				30 000 €				
Création de liaisons douces	ZA Neuville vers centre-ville Structures HG /accueils de loisirs		6 428 €									
Sécurité Vigipirate	Crèche Neuville	22 733 €	3 250 €	10 000 €	?			29 161 €		4 784 €		24 377 €
Mise en accessibilité + travaux d'isolation des bâtiments et végétalisation des esp extérieurs	Structures HG /accueils de loisirs/ Aquanova divers communes	12 913 €			?			0 €		0 €		21 871 €
Travaux Réseaux eau pluviale	Vemecy		503 341 €	144 213 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	264 213 €		43 342 €		220 871 €
	Villereau	42 050 €						503 341 €	223 246 €	82 568 €		197 527 €
	Loury				240 000 €			42 050 €	11 745 €	6 898 €		23 407 €
Rénovation accueil loisirs	Vemecy	249 467 €	501 730 €					240 000 €	?	39 370 €		200 630 €
	Loury	9 018 €	14 532 €	750 000 €	726 450 €			751 197 €	279 744 €	123 226 €		348 227 €
	St Lyé		432 €	320 000 €				1 500 000 €	900 000 €	246 060 €		353 940 €
Nouveau siège CCF	Neuville aux Bois		2 712 €	1 000 000 €	2 000 000 €			320 432 €	134 000 €	52 564 €		133 868 €
Aides économiques	CCF	46 200 €	2 500 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	3 000 000 €	930 000 €	492 120 €		1 577 880 €
Rénovation de l'éclairage public des ZAE			216 €	33 043 €				128 700 €				128 700 €
Signalétique dans les ZAE					60 000 €			33 259 €	17 830 €	5 456 €		9 973 €
Création ZAE	Neuville - point du Jour 2	192 855 €	2 517 €		80 000 €			60 000 €		9 842 €		50 158 €
	Neuville - route de Montigny	17 214 €	37 629 €	330 000 €				275 372 €			942 092 €	-666 720 €
	Ascheres		144 074 €	272 371 €				330 000 €			171 780 €	158 220 €
	Ascheres			450 000 €				327 214 €			200 000 €	127 214 €
	Trainou			32 000 €				594 074 €			641 000 €	-46 926 €
Santé - fds de concours	Trainou		21 000 €					32 000 €				32 000 €
	Neuville				160 000 €			21 000 €				21 000 €
	Neuville				100 000 €			160 000 €				160 000 €
Chaufferie bois - fds de concours								100 000 €				100 000 €
Cuisine Centrale								0 €				0 €
	<b>Total Dépenses Invest</b>	<b>1 681 419 €</b>	<b>1 591 786 €</b>	<b>3 941 797 €</b>	<b>3 606 450 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>11 301 452 €</b>	<b>2 742 451 €</b>	<b>1 472 986 €</b>	<b>1 954 872 €</b>	<b>4 777 482 €</b>
	<b>Total Subv Invest.</b>	<b>195 089 €</b>	<b>299 832 €</b>	<b>1 155 602 €</b>	<b>1 380 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>					
	<b>FCTVA</b>	<b>185 945 €</b>	<b>289 078 €</b>	<b>463 811 €</b>	<b>539 109 €</b>	<b>52 493 €</b>	<b>52 493 €</b>					
	<b>Vente patrimoine</b>				<b>1 442 072 €</b>	<b>128 200 €</b>	<b>128 200 €</b>					
	<b>Emprunt</b>	<b>1 005 700 €</b>		<b>500 000 €</b>								
	<b>Fonds propres CCF</b>	<b>294 685 €</b>	<b>1 002 876 €</b>	<b>1 822 384 €</b>	<b>245 269 €</b>	<b>59 307 €</b>	<b>59 307 €</b>					
	<b>RESULTATS CUMULES (ou fonds de roulement)</b>	<b>3 377 855</b>	<b>2 437 102</b>	<b>644 916</b>	<b>451 387</b>	<b>510 354</b>	<b>734 405</b>					

### 3.5 L'endettement

Le stock de dette et le montant du remboursement des échéances sur le budget principal de la CCF s'établissent ainsi que suit :



Le ratio ci-dessous fait ressortir le stock de dette sur l'épargne brut. Cet indicateur montre le nombre d'années qu'il faudrait si la CCF consacrait toute son épargne au remboursement de la dette. Il peut y avoir un risque à partir de 10 voire 12 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Stock de dette au 1/01/N	1 117 331 €	997 948 €	1 620 069 €	2 421 186 €	2 209 700 €	2 021 055 €	1 834 048 €	1 645 629 €	1 455 749 €
Stock de dette / épargne brute	1,94	1,48	2,43	9,10	9,61	7,00	5,14	3,15	2,87

Nous nous rendons compte que même pour les années les plus compliquées, le ratio reste en dessous de 10 ans (en 2022 : épargne brute faible ; 2023 : l'OPAH pèse sur la section de fonctionnement et donc l'épargne brute). De plus, la situation redevient très favorable à partir de 2025, avec la fin de l'OPAH et les orientations prises en matière de fiscalité.

En 2023, un emprunt sera indispensable pour financer les investissements prévus. Les prévisions partent sur un emprunt de 500 000 €, mais celui-ci pourrait être supérieur selon les subventions réellement obtenues. Dans le budget, la ligne d'emprunt sera bien plus élevée pour équilibrer celui-ci, en attente des décisions de financement des partenaires.

Par ailleurs, courant 2023, il conviendra d'étudier l'opportunité d'un recours à une ligne de trésorerie en attendant les versements des subventions et la vente des terrains des zones d'activités. Ceci pourrait être une alternative à un recours à l'emprunt plus élevé.



## 4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

### 4.1 Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2

La CCF a acquis 21 hectares de terres en vue d'aménager la zone d'activité « Le Point du Jour 2 » située à Neuville aux Bois. Courant 2021, le conseil communautaire avait délibéré pour vendre la totalité de ces terres à un aménageur pour un montant de 4 € HT par hectares. L'aménageur portera à sa charge les fouilles archéologiques, la viabilisation des terrains et les voies d'accès.

Depuis la création du budget annexe, le budget principal de la CCF avait versé une avance remboursable qui devra être reversée en totalité une fois la vente réalisée. Néanmoins, pour clôturer cette opération, une subvention d'équilibre d'environ 80 000 € devra être versée par la CCF, correspondant au reste à charge de l'opération. La commune de Neuville devrait reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, permettant ainsi d'équilibrer tout de même l'opération à terme. De plus, les recettes fiscales attendues une fois que l'activité des entreprises aura commencé sont très largement supérieures au montant du reste à charge de l'opération.

Ainsi, pour 2023, il est prévu d'inscrire les sommes suivantes :

- Dépense – remboursement de l'avance remboursable à la CCF ..... 944 609 €
- Recette – vente des terrains ..... 864 644 €
- Recette – subvention du budget principal pour clôturer l'opération ..... 80 000 €

### 4.2 Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre

La CCF a acquis des terres pour étendre la zone d'activité « le Moulin de Pierre » située à Trainou. Les études et travaux d'aménagement sont à prévoir en 2023 pour permettre la vente de ces terrains aménagés au plus tôt.

Ainsi, pour 2023, il est prévu d'inscrire un montant de dépenses de 274 000 €, détaillé ci-après :

- Etudes, géomètre : ..... 13 000 €
- Maîtrise d'œuvre et coordination SPS ..... 28 000 €
- Travaux d'aménagement : ..... 233 000 €

Dans un premier temps, une avance remboursable de la CCF sera nécessaire pour équilibrer le budget le temps de l'aménagement. Cette avance sera remboursée en grande partie lors de la vente des terrains. Un reste à charge d'environ 130 000 € restera supporté par la CCF à la clôture de l'opération. Celui-ci sera compensé en partie par le reversement de la commune de Trainou de tout ou partie de la taxe d'aménagement.

### 4.3 Le budget annexe Zone d'Activités d'Aschères

Les travaux d'aménagement de la zone d'Artisanale d'Aschères le Marché sont en cours pour permettre une vente des terrains au plus tôt.

Pour 2023, il est prévu un montant de dépenses de 450 000 €, détaillé ci-après :

- Acquisition des terrains (complément) ..... : 1 300 €
- Etudes ..... : 20 000 €
- Frais de maîtrise d’œuvre et coordination SPS ..... : 17 700 €
- Travaux d’aménagement..... : 411 000 €

Une avance remboursable de la CCF permettra d’équilibrer ce budget annexe pendant la période d’aménagement. Cette opération devrait être bénéficiaire une fois que les terrains seront vendus. Là encore, il est attendu une part de reversement de la taxe d’aménagement par la commune.

#### 4.4 Le budget annexe ZAE Montigny à Neuville-aux-Bois

Il est également prévu d’acquérir des terrains et les aménager sur la zone de Montigny à Neuville-aux-Bois en vue d’y implanter des entreprises :

Pour 2023, il est prévu un montant de dépenses de 330 000 €, détaillé ci-après :

- Acquisition des terrains (complément) ..... : 40 000 €
- Etudes ..... : 10 000 €
- Frais de maîtrise d’œuvre et coordination SPS ..... : 20 000 €
- Travaux d’aménagement..... : 260 000 €

Dans un premier temps, une avance remboursable de la CCF sera nécessaire pour équilibrer le budget le temps de l’aménagement. Cette avance sera remboursée en grande partie lors de la vente des terrains. Un reste à charge d’environ 160 000 € restera supporté par la CCF à la clôture de l’opération. Celui-ci sera compensé en partie par le reversement de la commune de Neuville-aux Bois de tout ou partie de la taxe d’aménagement.

#### 4.5 Le budget annexe EAU – gestion autonome

##### 4.5.1 Les tarifs

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif unique avec un lissage sur 5 ans. Ce tarif unique était le résultat de la moyenne des tarifs appliqués avant le transfert par les communes et syndicats, sans augmentation de recette. Pour 2023, il est prévu de continuer le lissage comme cela était prévu. De plus, depuis 2022, il est répercuté le montant de l’inflation sur le tarif cible, soit une augmentation de 1.4 % en 2022 et une nouvelle de 5.2 % en 2023.

Il est à noter qu’un diagnostic des réseaux est en cours de finalisation. Ainsi, selon les résultats de ce diagnostic, les besoins en travaux seront étudiés et les tarifs pourront ainsi être revus. Ce travail devrait intervenir en 2023.

##### 4.5.2 L’investissement

Pour 2023, il est proposé de passer l’enveloppe d’investissements de 300 000 € à 476 000 € pour permettre notamment des travaux d’envergure sur le réseau de la commune de Saint Lyé-la-Forêt et ainsi régler le problème des fuites intervenues précédemment. A cette enveloppe s’ajouteront 87 000€ de restes à réaliser.

Les programmes déjà connus sont les suivants :

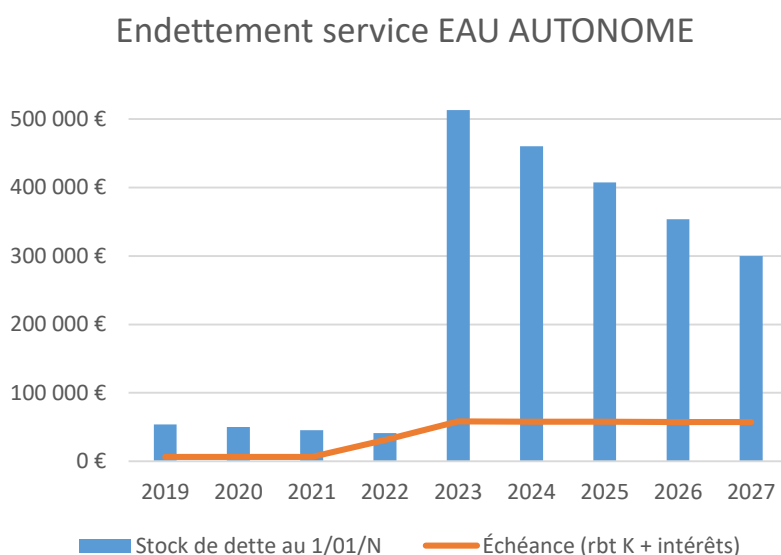
- Travaux sur le réseau AEP de Saint Lyé : .....	340 000 €
- Renouvellement du parc compteurs : .....	75 000 €
- Gardes corps bâches Bougy et Vennecy.....	30 000 €
- Matériel de recherche de fuites.....	12 000 €
- Remboursement du comblement du forage de Montigny .....	10 000 €

Au vu des résultats des études d’inventaire, une programmation des investissements sera à travailler courant 2023, avec son impact sur les tarifs et/ou le recours à l’emprunt.

#### 4.5.3 L’endettement

Un nouvel emprunt de 500 000 € avait été réalisé en 2022 pour profiter des taux d’intérêts encore bas (0.85 %).

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l’horizon 2027.



La capacité d’endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur ce budget est de 6 ans.

#### 4.6 Le budget annexe EAU – gestion DSP

##### 4.6.1 Les tarifs

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif prévoyant une augmentation de la part revenant à la CCF de 42 000 € à l’horizon 2025, pour atteindre un montant de 100 000 € par an de recettes, avec un lissage sur 5 ans. Il est proposé de poursuivre ce lissage. Les usagers supportant déjà l’augmentation conséquente du tarif de la part de SUEZ et l’augmentation prévue initialement de la part de la CCF, il est proposé de ne pas impacter en plus la part de la CCF avec l’inflation.

##### 4.6.2 Les dépenses de fonctionnement

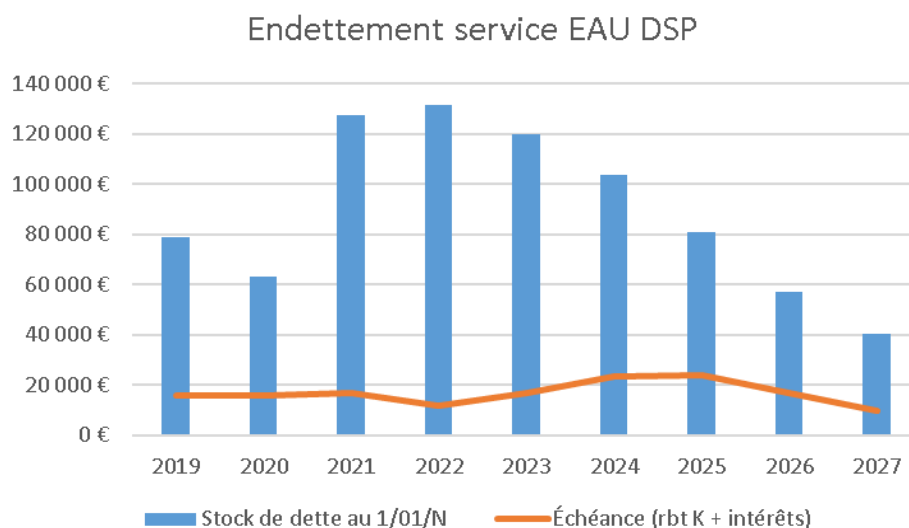
Considérant le déficit important sur ce budget, il est proposé de faire porter l’étude de fin de contrat de DSP sur le budget assainissement DSP.

#### 4.6.3 L'investissement

Aucun travaux d'investissement ne sont à prévoir pour l'instant sur ce budget en 2023.

#### 4.6.4 L'endettement

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2027.



La capacité d'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur ce budget est de 10 ans ce qui redevient acceptable contrairement aux années antérieures, du fait de l'amélioration de l'épargne.

### 4.7 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF – gestion autonome

#### 4.7.1 Les tarifs

Début 2020, pour permettre le bon fonctionnement du service assainissement, les élus de la CCF ont voté un tarif unique prévoyant une augmentation des recettes de l'ordre de 12% avec un lissage sur 8 ans, soit 1.5 % d'augmentation en moyenne par an. Cela représente une recette supplémentaire pour 2022 aux alentours de 11 500 €. De plus, comme pour l'eau, depuis 2022, il est répercuté le montant de l'inflation sur le tarif cible, soit une augmentation de 1.4 % en 2022 et une nouvelle de 5.2 % en 2023.

Là aussi, un diagnostic des réseaux est en cours de finalisation. Ainsi, selon les résultats de cette étude, les besoins seront étudiés et les tarifs pourront ainsi être revus. Ce travail devrait intervenir en 2023.

#### 4.7.2 L'investissement

Pour 2023, il est proposé de reconduire une enveloppe de 300 000 € d'investissement et d'ajouter un montant de 33 000 € prévu en 2022 et non réalisé, soit 333 000 € au total, auxquels s'ajouteront 173 000 € de restes à réaliser.

Les programmes déjà connus les suivants :

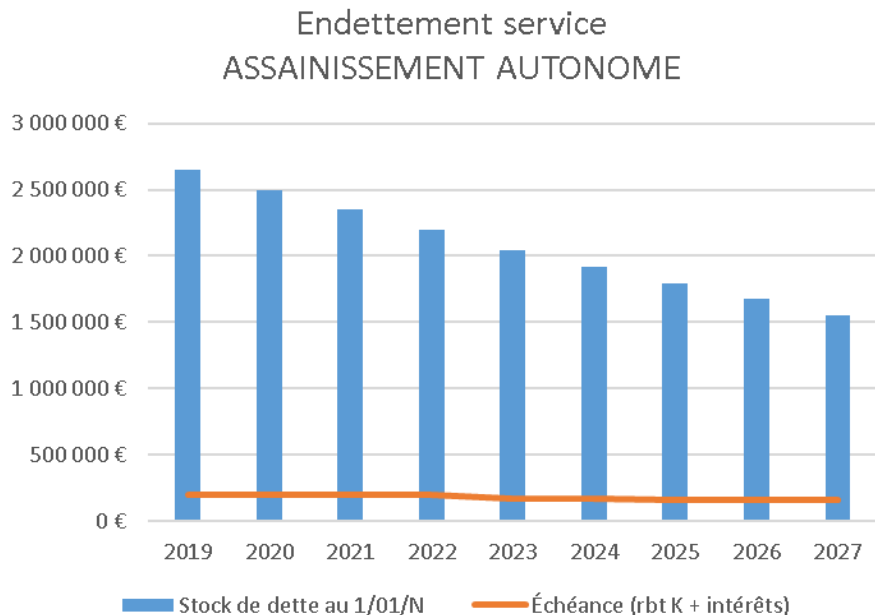
- Saint Lyé – extension de réseau route d'Artenay : ..... 130 000 €
- Réfection de la STEP d'Aschères (DETR obtenue) : ..... 65 000 €
- Saint Lyé – réhabilitation rue du Nan : ..... 40 000 €
- Neuville – travaux sur le poste de Rebréchien

Au vu des résultats des études d'inventaire, une programmation des investissements sera à travailler courant 2023, avec son impact sur les tarifs et/ou le recours à l'emprunt.

#### 4.7.3 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement satisfaisante avec une capacité de désendettement de 4.3 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2027. Le remboursement des échéances reste stable et le stock de dette diminue au fil des années.



## 4.8 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF – gestion DSP

### 4.8.1 Les tarifs

Considérant les excédents cumulés importants et l'absence de besoins importants en investissement, les élus de la CCF avaient décidé de diminuer de l'ordre de 13 000 € par an les recettes des tarifs sur ce budget. Ceci permettait aussi de rendre plus soutenable pour les redevables de Loury l'augmentation des tarifs de l'eau.

Il est proposé de maintenir cette décision avec le lissage.

### 4.8.2 Les dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses courantes, pour 2023, il sera nécessaire de prévoir des crédits pour se faire aider d'un cabinet dans le cadre de la fin du contrat de DSP.

### 4.8.3 L'investissement

Pour l'instant, aucun besoin n'a été identifié en investissement pour 2022.

Cependant, compte tenu des excédents importants sur ce budget, une enveloppe sera inscrite au budget pour équilibrer celui-ci, sans pour autant être dépensée.

### 4.8.4 L'endettement

Il n'y a aucun emprunt sur ce budget.

## 4.9 Le budget annexe SPANC

### 4.9.1 Les tarifs

Les dépenses du SPANC dépendent exclusivement des contrats des prestataires pour l'entretien des installations et les contrôles/diagnostics, auxquels s'ajoutent des frais de personnel de la CCF pour le suivi des dossiers. Ainsi, pour l'augmentation des tarifs, il est proposé de les indexer sur la révision de prix prévue dans les marchés, auxquels il faudrait ajouter une marge de 10 € pour couvrir les charges de personnel de la CCF.

Ainsi, les tarifs seraient les suivants :

SPANC		2021	2022 tarifs applicables au 01/06/2022	2022 tarifs applicables au 13/07/2022	tarif marché mai 2022 à mai 2023 TTC	tarif marché mai 2023 à mai 2024 TTC (hypothèse + 7% entretiens ; 3 % contrôles)	simulation 2023 tarifs applicables au 01/06/2023
Entretien de base des ANC	Campagne	124	131	138	135.28 €	144.75 €	155 €
	Hors campagne	172	179	189	191.20 €	204.59 €	215 €
	Week-end	249	262	276	286.80 €	306.88 €	317 €
Plus-value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m	Campagne	4	4	5	3.01 €	3.22 €	5 €
	Hors campagne	4	4	5	3.01 €	3.22 €	5 €
	Week-end	4	4	5	4.51 €	4.83 €	5 €
Plus-value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L	Campagne	13	14	15	15.04 €	16.09 €	16 €
	Hors campagne	19	19	20	13.06 €	13.97 €	20 €
	Week-end	28	28	30	31.61 €	33.83 €	34 €
Déplacement sans prestation possible	Campagne	27	27	30	30.12 €	32.23 €	42 €
	Hors campagne	66	67	70	75.28 €	80.55 €	91 €
	Week-end	99	101	105	112.93 €	120.83 €	131 €
Dégagement des ouvrages " 40 cm maxi " forfait (pa	Campagne	71	72	75	81.29 €	86.98 €	87 €
	Hors campagne	99	101	105	113.82 €	121.78 €	122 €
	Week-end	149	151	160	170.73 €	182.68 €	183 €
Contrôle de conception pour construction d'habitation individuelle ou assimilé		76	148	148	137.50 €	141.63 €	152 €
<b>Avis technique pour permis d'aménager</b> pour lotissement inférieur à 10 lots		308	296	296	286.00 €	294.58 €	305 €
<b>Avis technique pour permis d'aménager</b> pour lotissement de 10 à 20 lots		96	417	417	407.00 €	419.21 €	429 €
<b>Avis technique pour permis d'aménager</b> pour lotissement supérieur à 20 lots			527	527	517.00 €	532.51 €	543 €
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaine à la date de la 1ere visite pour lever les réserves)		115	140	140	137.50 €	141.63 €	152 €
Contre-visite de contrôle de réalisation (délai de 3 semaine à la date de la 1ere visite pour lever les réserves)		58	98	98	88.00 €	90.64 €	101 €
Contrôle de bon fonctionnement		97	142	142	132.00 €	135.96 €	146 €
Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes		97	98	98	88.00 €	90.64 €	101 €
Diagnostic vente		194	213	213	203.50 €	209.61 €	220 €
Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation		237	263	263	253.00 €	260.59 €	271 €

#### 4.9.2 Les dépenses

Il est proposé de maintenir les dépenses de personnel affectées au service SPANC à 2 000 €.